



Clause de non concurrence

Par **hari**, le **22/03/2008** à **20:43**

je suis infirmiere liberale remplaçante et je souhaite m'installer avec une autre collegue infirmiere dans une SCM tenue par une kiné et une orthophoniste pour le moment.rnLe cabinet se situe à moins de 2 Km du centre de soins pour lequel j'ai travaillé pendant 18 mois et que j'ai quitté au mois de juin 2007 ;ma collègue par contre y travaille toujours.rnNous souhaitons savoir si la directrice du centre ne pourras pas nous poursuivre pour concurrence deloyale , en sachant que sur le contrat de travail il n'est pas mention de clause de non concurrence et qu'il est régit par la convention collective unique .rnSur mes fiches de paie il est noté APE: 851G et CCN 5512 et pour ma collègue UNACS .rnMerci ,pour votre réponse .